



Guide méthodologique de soutien au déploiement de l'intervention par les pairs

Retour d'expérience de la démarche EPoP dans des
territoires pilotes des Hauts-de-France et Nouvelle-
Aquitaine

Sabrina SINIGAGLIA

Membre de l'équipe ressource nationale EPoP

Responsable de projets, études et formations - ANCREAI

30/05/2024

Sommaire

1. Pourquoi ce guide et pour quoi faire ?.....	3
1.1. Une démarche multi partenariale	3
2. Les acteurs de l'animation et mise en œuvre de la démarche EPoP	4
2.1. Les équipes au niveau national et régional.....	4
2.2. Les destinataires et les cibles de la démarche	5
2.3. La méthodologie de la démarche.....	6
3. La démarche au national	8
3.1. Les missions de l'équipe nationale.....	8
4. La démarche au niveau territorial	9
4.1. Prérequis et préparation du terrain	9
4.2. Lancement de la démarche	10
4.2.1. Constitution et missions de l'équipe régionale.....	10
4.2.2. Constitution de la gouvernance	12
4.2.3. Communication territoriale.....	14
4.2.4. Feuille de route/rétroplanning.....	14
4.3. Mise en œuvre de la démarche.....	14
4.3.1. Recrutement des futurs intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs....	14
4.3.2. Formations territoriales des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs	15
4.3.3. Accompagnement territorial des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs.....	16
4.3.4. Coordination et animation territoriale.....	17
5. Stabilisation et pérennisation de la démarche.....	17
5.1. Monitoring des déploiements	17
5.2. Pérennisation de la démarche.....	17
Annexes :	19
1. Modèles d'offres d'emploi équipe régionale : chargé de mission et chargé de mission pair...	19
2. Rétroplanning de la démarche pour les 3 premières années par phases.....	23
3. Kit formations des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs	25

Les contenus de ce guide sont issus des travaux réalisés entre 2021 et le premier trimestre 2024 par **l'équipe ressource nationale de la démarche EPoP** et les **équipes régionales des territoires pilotes** de son déploiement dans les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine. Les apports de nombreux groupes de travail y ont contribué. À ces groupes de travail ont participé de nombreux partenaires de la démarche. Des recommandations issues de l'évaluation du déploiement de la démarche dans les Hauts-de-France et en Nouvelle-Aquitaine ont été également reprises.

Les membres de l'équipe ressource nationale EPoP, Aysegül Turna et Mustapha Sallali de la Croix-Rouge française et Sabrina Sinigaglia de l'ANCREAI, tiennent à remercier tous les membres des équipes régionales EPoP et **Eve Gardien, conseillère scientifique EPoP**, ainsi que tous les **initiateurs, partenaires et financeurs de la démarche** issus des organisations, instances et organismes suivants :

Des associations représentantes des personnes ou gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux : Croix-Rouge Française, L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT), Trisomie 21, Groupement des Associations Partenaires des Actions Sociales (GAPAS), 100% Handinamique, HANDIVOICE, APF France Handicap.

Des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) et leur Fédération : CREAI Bourgogne-Franche-Comté, CREAI Hauts-de-France, CREAI Nouvelle-Aquitaine, CREAI-ORS Occitanie et ANCREAI.

Des acteurs institutionnels : Secrétariat Général du Comité Interministériel au Handicap (SG CIH), Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Agences régionales de santé (ARS) : Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, **Commissaire à la lutte contre la pauvreté de Bourgogne-Franche-Comté**, des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Des têtes de réseaux : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire (NEXEM), Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (FEHAP), Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de Handicap Sensoriel et DYS (FISAF).

Des acteurs de l'emploi : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), Association objectif emploi des travailleurs handicapés (OETH), CAP Emploi 74.

Autres partenaires : Programme de recherche EXPAIRs, Université des Patients – Sorbonne Université, des missions locales, des entreprises (Groupe Vinci, Décathlon, La poste...), des communautés 360.

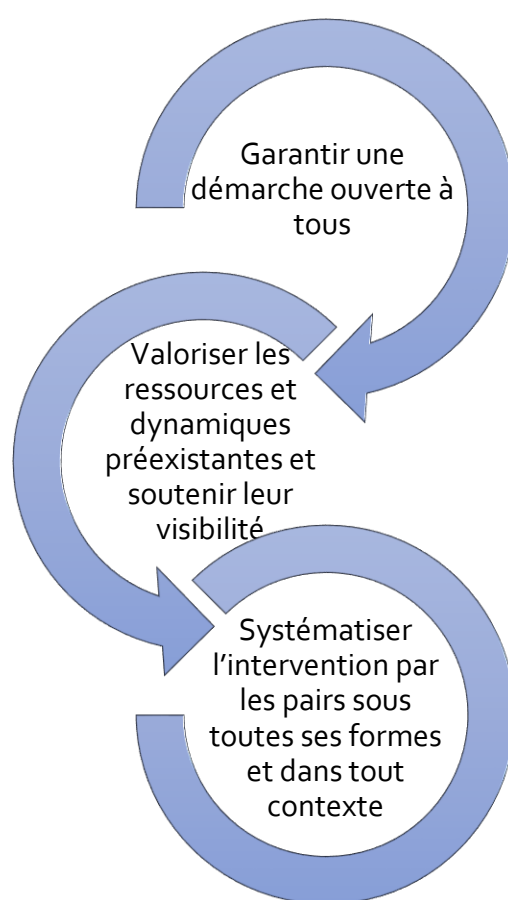
Pour conclure, un remerciement à la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) qui a réalisé l'évaluation de la démarche et notamment aux évaluatrices **Eléonor Ségard**, Responsable du Programme Transfert des innovations de la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) et **Corinne Grenier**, professeur senior stratégie et innovation en santé au sein de KEDGE Business School.

1. Pourquoi ce guide et pour quoi faire ?

Ce document s'adresse aux futurs porteurs de la démarche de soutien à l'intervention par les pairs qui se base sur la méthodologie de la démarche, connue avec le nom d'EPoP¹, mise en œuvre dans des territoires pilotes des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine entre 2021 et 2023.

Il vise à présenter l'ensemble des étapes et actions à réaliser sur les différents territoires avec l'objectif de soutenir le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant de façon structurante le recours à l'intervention par les pairs.

Les finalités recherchées sont :



1.1. Une démarche multi partenariale

Ces finalités peuvent s'atteindre en proposant une méthodologie structurante comme celle d'EPoP visant à :

1. Fédérer les différents acteurs du territoire qui sont déjà investis dans des projets d'intervention par les pairs,

¹ EPoP ce sont les initiales des mots anglais « Empowerment and Participation Of Persons with disability ». En français ça signifie « Pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap ».

2. Susciter l'intérêt d'autres qui seraient potentiellement intéressés à en réaliser,
3. Diversifier les occasions d'intervention des intervenants-pairs en fonction de leurs souhaits d'intervention.

2. Les acteurs de l'animation et mise en œuvre de la démarche EPoP

2.1. Les équipes au niveau national et régional

Elles sont composées par des **professionnels mobilisant leurs savoirs expérientiels rares**² (=personnes en situation de handicap ayant de l'expérience en tant qu'intervenants-pairs) et des **professionnels sensibles aux valeurs portées par la démarche avec des compétences en accompagnement de projets**.

L'intérêt d'avoir des professionnels alliant des compétences techniques et expérientielles complémentaires est mis en avant à partir de la coordination et l'animation de la démarche qui visent la valorisation des savoirs expérientiels des personnes concernées.



Au niveau du portage de la démarche, dans les territoires pilotes, il a été fait le choix de deux profils de porteurs : un centre d'expertise ancré dans les territoires dans les Hauts-de-France et des associations gestionnaires en Nouvelle-Aquitaine.

L'étude évaluative menée dans ces territoires a identifié deux points clés à prendre en compte dans le choix du porteur : la capacité d'assurer une démarche partenariale et d'anticiper la prise en considération du milieu dit « ordinaire ». Un point de vigilance a été aussi repéré : si le porteur est un organisme gestionnaire du médico-social, il pourrait persister un risque de restreindre la démarche au secteur médico-social.

Or, l'élargissement au milieu dit ordinaire est très important afin de laisser le choix aux intervenants-pairs de mettre à disposition leurs savoirs expérientiels dans tout domaine en rendant ainsi la société plus accessible.

² Quelques précisions : Le **savoir expérientiel (commun)** se réfère à la connaissance acquise par réflexion sur l'expérience directe, la pratique personnelle ou l'engagement actif dans des expériences concrètes, par opposition à la connaissance théorique ou académique. Ces savoirs expérientiels concernent tous les concitoyens, chacun apprenant de son expérience professionnelle ou personnelle, en s'appuyant sur les savoirs à disposition dans ses environnements sociaux.

Le **savoir expérientiel rare** est issu de la réflexion sur les expériences rares, c'est-à-dire les expériences vécues, remarquables, peu ou pas communes, et donc généralement peu connues et mal comprises. Le savoir expérientiel rare est généralement individuel, mais aussi parfois collectif. Le savoir expérientiel rare se caractérise également par le fait d'être peu ou pas disponible dans la société. La rareté de ces savoirs ne se réfère pas à un point de vue statistique, mais au fait de ne pas être en commun et d'avoir de la valeur. (Gardien, 2022)

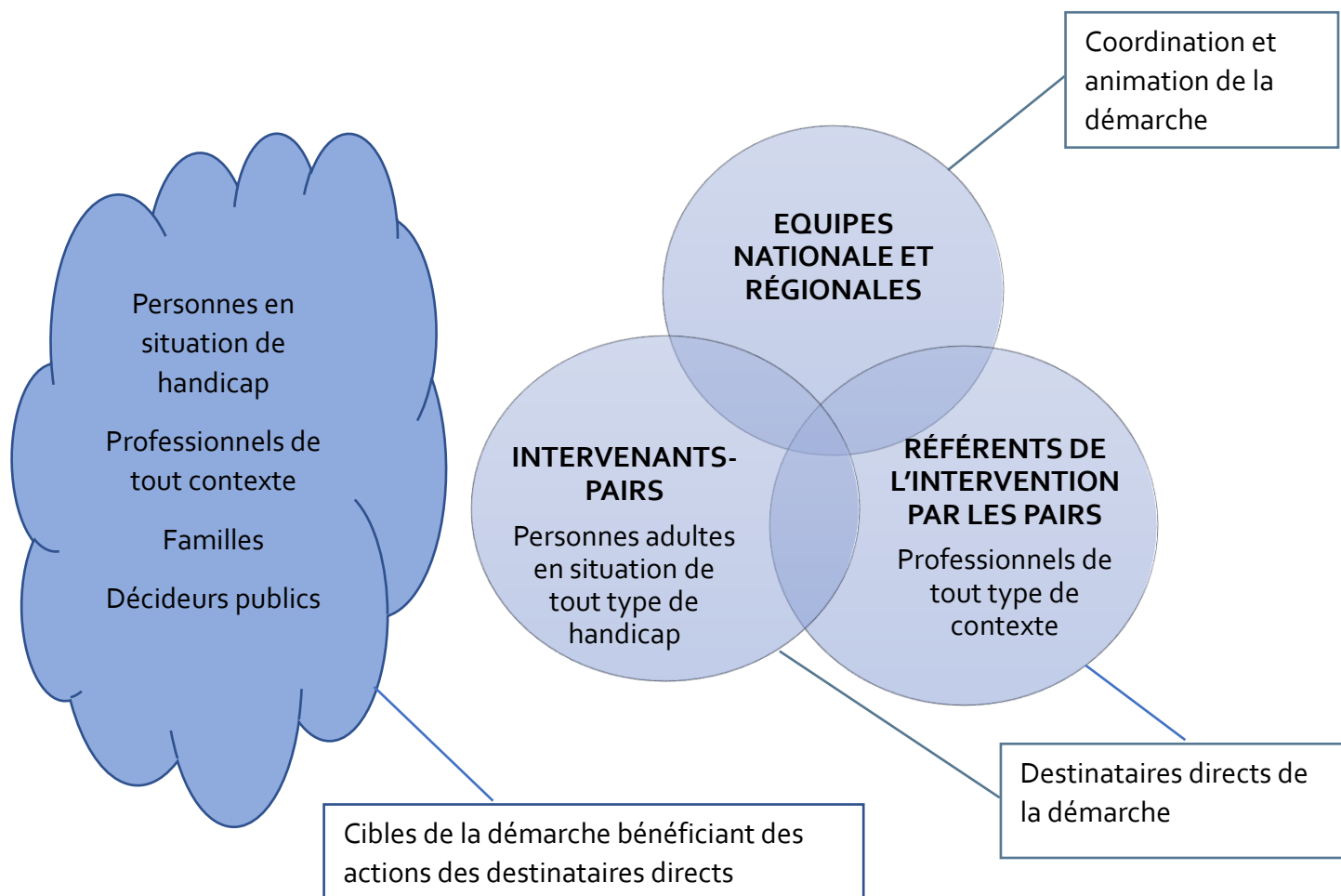
Le savoir expérientiel rare est couramment dénommé « savoir expérientiel », car la reconnaissance des savoirs expérientiels communs est passée sous silence. Dans EPoP, le savoir expérientiel rare est élaboré à partir des situations de handicap.

Dans le reste du document, la seule appellation « savoirs expérientiels » sera utilisée pour parler des « savoirs expérientiels rares ».

2.2. Les destinataires et les cibles de la démarche

La démarche EPoP s'adresse :

- **à toutes les personnes en situation de handicap** souhaitant devenir futurs intervenants-pairs et/ou avoir une mission complémentaire à leur métier initial en mobilisant leurs savoirs expérientiels,
- **aux professionnels** d'établissements et services médico-sociaux, d'entreprises, d'organismes du service public, d'hôpitaux, d'écoles, etc., adhérant à une vision/démarche inclusive et souhaitant devenir des référents de l'intervention par les pairs dans leur lieu de travail (= ambassadeurs de l'intervention par les pairs),
- **à tout acteur pouvant bénéficier de l'intervention par les pairs** (personnes en situation de handicap, aidants familiaux, professionnels, entreprises, décideurs publics, etc.).



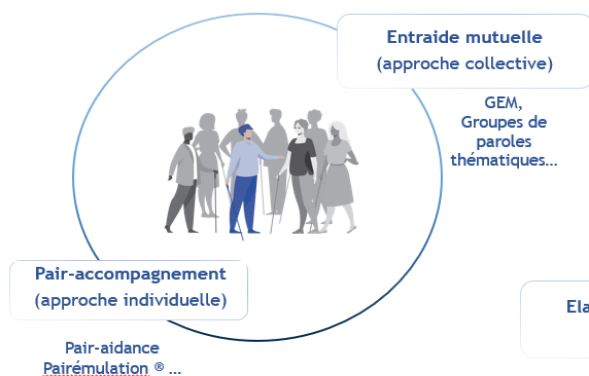
En généralisant le recours aux interventions par les pairs, cette démarche contribue à rendre les personnes en situation de handicap des acteurs incontournables des transformations de la société pour la rendre plus accessible et inclusive.

En effet, dans la démarche EPoP, la mobilisation des savoirs expérientiels des personnes peut être réalisée en intervenant auprès d'acteurs et dans des domaines diversifiés. Une infographie qui présente graphiquement les différentes formes d'intervention a été élaborée par les équipes d'EPoP et des partenaires de la démarche :

L'intervention par les pairs selon EPoP |

C'est intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap:

Pair à pair



C'est aussi intervenir auprès d'autres acteurs (professionnels, proches aidants, ...) et dans différents contextes (institutions, administrations, entreprises...):

Participation & conception par les pairs

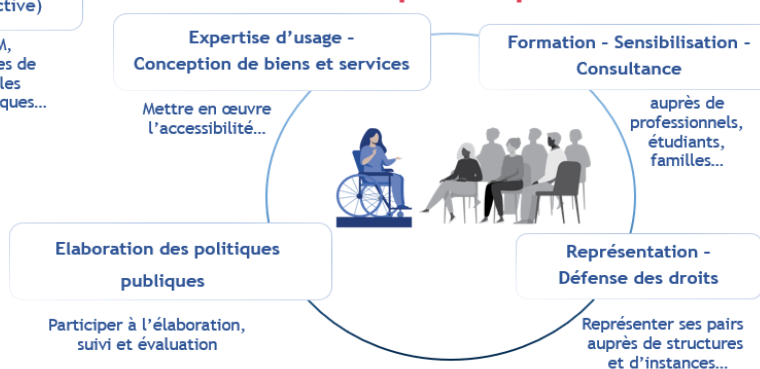


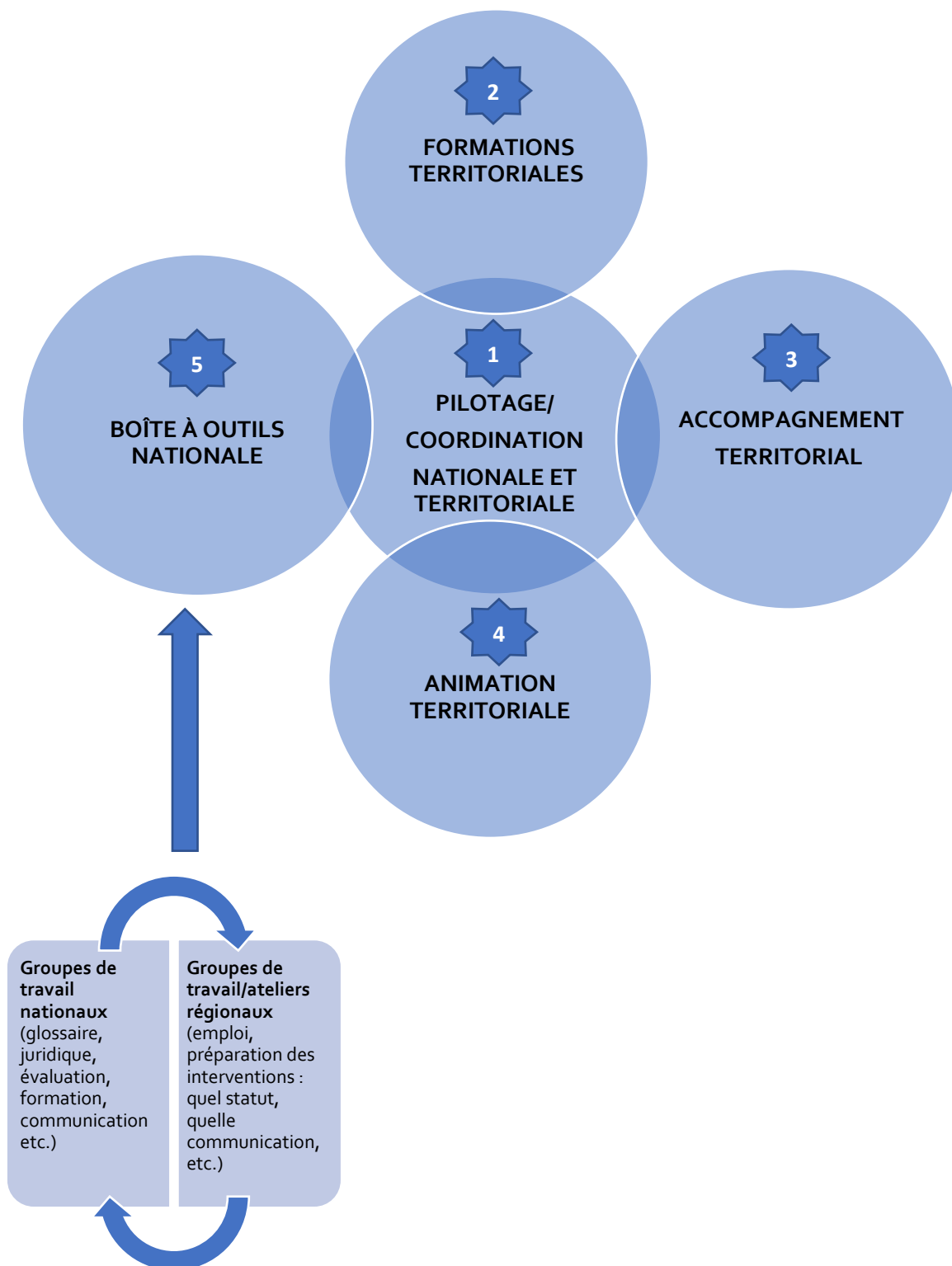
image: go.voxoo - www.freepix.com

2.3. La méthodologie de la démarche

L'ensemble des actions de la démarche est réuni en 5 axes :

- 1) **PILOTAGE/COORDINATION** par les équipes nationales et régionales et des instances de gouvernance nationales et territoriales : **COPIL national** (équipes EPoP nationale et régionales + partenaires majoritairement nationaux), **COPIL régionaux** (équipes EPoP régionales et représentants équipe nationale + partenaires régionaux), **Comités départementaux/territoriaux** (équipes EPoP régionales + partenaires locaux)).
- 2) **FORMATIONS TERRITORIALES** : formations socle des **intervenants-pairs** et des **référénts de l'intervention par les pairs**,
- 3) **ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL** : **Accompagnement individuel et collectif** au long cours à la réalisation des projets des intervenants-pairs et des référénts de l'intervention par les pairs par les équipes régionales,
- 4) **ANIMATION TERRITORIALE** : **Organisation de journées et présentations/mises en relation** par les équipes régionales afin d'élargir le nombre de partenaires et les occasions d'intervention des intervenants-pairs,

- 5) **BOÎTE À OUTILS NATIONALE** : site national sur l'intervention par les pairs avec des supports et outils de communication, d'orientation, de mise en relation, de soutien et conseils juridiques, un annuaire des intervenants-pairs et un espace d'échange sur les pratiques d'intervention entre intervenants-pairs.



3. La démarche au national

L'équipe nationale assure la coordination nationale de l'ensemble des équipes régionales. Elle constitue une ressource pour les territoires et les acteurs s'intéressant à l'intervention par les pairs. Elle est garante du respect des fondamentaux de la méthodologie de la démarche.

3.1. Les missions de l'équipe nationale

Les missions de l'équipe nationale sont les suivantes :

Communication sur la démarche / mobilisation des partenaires nationaux	• Élaboration et adaptation au fil de la démarche des supports de communication, • Communications (articles et points information sur les pages dédiées du site national de la démarche et pour diffusion sur les sites des partenaires, réseaux sociaux, vidéos...), • Rencontres avec les partenaires nationaux, • Présentations et tenue de stands dans différents salons, forums, colloque, etc.
Constitution et animation de l'instance de gouvernance : COPIL national	• Invitation aux réunions, organisation logistique, • Préparation ODJ, supports d'animation, • Animation des réunions, • Rédaction et diffusion des comptes-rendus, • Transmission ponctuelle d'informations ou de points d'étape entre deux réunions.
Alimentation et animation de la boîte à outils nationale : site internet sur l'intervention par les pairs	• Mise à jour des contenus des pages du site et des outils qui y figurent, • Création de nouvelles pages pour les nouvelles régions, • Alimentation des annuaires des intervenants-pairs, • Animation de l'espace d'échanges (forum) entre intervenants-pairs du site national, • Modération de l'espace d'échanges.
Accompagnement à la préfiguration de déploiements de la démarche dans de nouvelles régions	• Mise en œuvre d'actions co-construites avec le futur porteur de la démarche (repérage d'initiatives par les pairs, mise en relation avec les différents acteurs, recherche de financement, etc.).
Coordination des équipes régionales	• Coordination de la capitalisation/transférabilité de la démarche, • Recueil des besoins des équipes régionales, • Préparation et animation des réunions de coordination avec les équipes régionales, • Préparation et animation des séminaires et groupes de travail nationaux.
Gestion de projet	• Points d'étape avec le(s) financeur(s), • Planification et suivi budgétaire, • Réunions de suivi au niveau de l'organisme porteur, • Renseignement des documents de suivi de l'activité, • Préparation et participation aux groupes de travail nationaux.



Évolutions envisagées des missions de l'équipe nationale :

- Renforcement de la demande de **recours à l'intervention par les pairs dans tout contexte et notamment dans des contextes encore peu pratiqués** (entreprises, administrations publiques, etc.),
- Soutien à l'**ouverture de la démarche à d'autres publics**, en particulier dans de nouveaux territoires ayant déjà des réflexions engagées,
- Réflexion sur des **évolutions des deux types de formation** et des **référentiels de compétences** notamment pour les intervenants-pairs,
- Soutenir la réalisation d'une **mesure d'impact** au niveau des bénéficiaires des interventions par les pairs et de leurs environnements.

4. La démarche au niveau territorial

4.1. Prérequis et préparation du terrain

En amont du lancement de la démarche, le porteur réalise un **auto-diagnostic visant le repérage des premiers territoires d'implémentation** de celle-ci. Les partenaires incontournables à fédérer sont identifiés, les freins potentiels à lever et les leviers à activer aussi. Le choix de ces territoires se base sur des critères tels que :

- la **facilité/accessibilité des déplacements** pour les membres de l'équipe régionale et des futurs intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs ,
- la **maturité des territoires** choisis concernant l'intervention par les pairs (=mix entre des territoires assez avancés en termes d'initiatives et projets d'intervention par les pairs, d'autres moyennement avancés et encore d'autres qui sont loin de cette question) afin de créer des dynamiques « boule de neige ».

Le choix de ces territoires se réalise en concertation avec le principal financeur de la démarche qui est l'ARS³ et dépend de la volonté des partenaires, de l'histoire du territoire en question.



Dans les territoires pilotes, il a été fait le choix de deux bassins de vie (Hauts-de-France) et trois départements (Nouvelle-Aquitaine). **L'évaluation confirme le choix d'ancrer la démarche sur deux/trois territoires d'une région pendant les premières années avec un élargissement progressif par la suite aux autres territoires de la région d'une région.**

³ Il est à noter que des co-financements sont possibles et souhaitables (Conseils départementaux, Commissaires à la lutte contre la pauvreté, fondations d'entreprises, etc.) notamment pour élargir la démarche à d'autres publics intervenants-pairs au-delà des personnes en situation de handicap, pour fédérer les différents partenaires et financer des postes relais départementaux de la démarche.

4.2. Lancement de la démarche

4.2.1. Constitution et missions de l'équipe régionale

Les chargés de mission de la démarche sont recrutés par le porteur de celle-ci. Les compétences requises sont présentées dans les offres d'emploi (annexe 1).



Le financement des postes des équipes dépend essentiellement de la reconduction de crédits. Pour assurer une stabilité de l'équipe et une continuité essentielle notamment dans la phase d'ancrage de la démarche, il est important de proposer des conditions contractuelles « solides ».

Exemple : pour pouvoir recruter en CDD sur la durée des premiers trois années, accompagnement par un cabinet d'avocat afin de conclure un accord référendaire interne.

L'équipe régionale a un rôle de pilotage et coordination de la démarche sur les territoires.

Ses missions sont les suivantes :

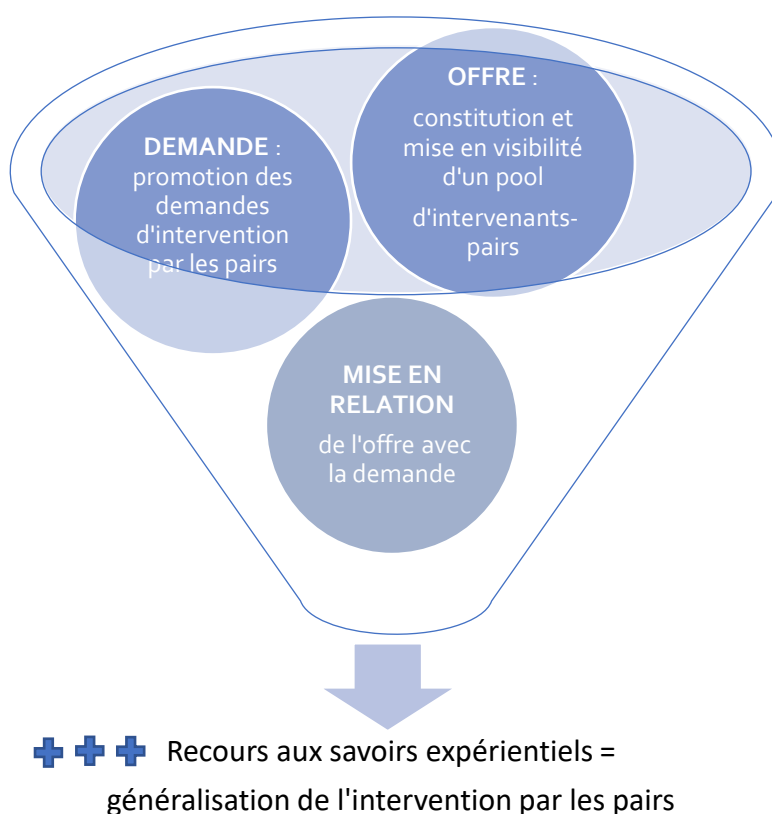
Constitution du cadre d'animation et de pilotage avec le(s) financeur(s)	• Sélection des territoires d'expérimentation, • Constitution des comités de pilotage locaux et du comité de suivi régional, • Planification budgétaire, • Mobilisation et sensibilisation des interlocuteurs de(s) financeur(s) à l'échelle des premiers territoires de déploiement.
Communication sur la démarche / mobilisation des partenaires locaux	• Élaboration et adaptation au fil de la démarche des supports de communication, • Communications (articles et points information sur les pages dédiées du site national de la démarche et pour diffusion sur les sites des partenaires, réseaux sociaux, vidéos...), • Rencontres avec les partenaires locaux, • Tenue de stands dans différents salons, forums, etc., • Alimentation des fiches de l'annuaire du site national
Animation des instances de gouvernance (COPIL régional + Comités départementaux/ territoriaux)	• Invitation aux réunions, organisation logistique, • Préparation ODJ, supports d'animation, • Animation des réunions, • Rédaction et diffusion des comptes-rendus, • Transmission ponctuelle d'informations ou de points d'étape entre deux réunions.
Communication sur les offres de formation et recrutement des intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	• Diffusion de l'appel d'offre et sélection de l'organisme de formation/formateurs, • Diffusion et présentation d'appels à candidatures et recrutement des futurs intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs, • Préparation et suivi des actions de formation.

Accompagnements individuels des intervenants-pairs <i>(L'accompagnement proposé s'adapte aux besoins, demandes de chaque intervenant-pair. L'équipe régionale veille à maintenir le lien avec chacun d'entre eux)</i>	• Accompagnement/soutien durant la formation, • Accompagnement dans la formalisation de leur projet d'intervention (rencontres, aide à la rédaction de la fiche annuaire ou de communications diverses...), • Accompagnement lors de rencontres avec des partenaires auprès de qui ils pourraient intervenir, • Accompagnement dans la préparation d'interventions, • Accompagnement logistique (achat billets de train, repérage etc...), • Soutien et débriefing avant/après intervention, • Rencontre avec les associations accompagnant les intervenants-pairs (ex : avec un ESAT⁴ afin que les interventions de l'intervenant pair puissent se transformer en missions de mise à disposition), • Mise en relation (entre intervenants-pairs ou avec des référents de l'intervention par les pairs), • Gestion des défraiements dans le cadre des rencontres organisées dans le cadre de la démarche.
Accompagnements individuels des référents de l'intervention par les pairs	• Rencontres individuelles en sortie de formation (point sur leur projet ou plan d'action), • Mise en relation (entre référents de l'intervention par les pairs ou avec des intervenants-pairs), • Diffusion de supports et ressources (vidéos, exemples de supports pour le défraiement, de conventions de bénévolat, de devis...), • Rencontres individuelles en sortie de formation (point sur leur projet ou plan d'action), • Rencontre des équipes des référents de l'intervention par les pairs pour présenter la démarche.
Animation des réseaux d'intervenants-pairs/référents de l'intervention par les pairs <i>(Accompagnement collectif)</i>	• Organisation logistique des rencontres, • Définition d'un format d'animation adapté aux besoins en termes d'accessibilité et d'intérêt pour les participants • Invitation/comptes-rendus.
Soutien au développement d'interventions par les pairs	• Traitement des sollicitations (Exemple : un partenaire contacte l'équipe régionale pour trouver un intervenant-pair pour une action donnée : mise en relation et accompagnement dans la conception de l'intervention si nécessaire), • Rencontre avec les partenaires locaux pour développer les débouchés d'intervention des intervenants-pairs, • Participation à des groupes de travail partenariaux.
Participation à la dynamique nationale	• Préparation et participation aux réunions de coordination avec l'équipe nationale, • Préparation et participation aux COPIL, séminaires et groupes de travail nationaux, • Participation à la capitalisation/transférabilité de la démarche.
Mission « ressource » sur l'intervention par les pairs	• Réponses aux sollicitations, demandes d'informations ou d'orientation autour de l'intervention par les pairs, émanant notamment de personnes concernées, • Coordination des offres et demandes d'intervention en région, • Sensibilisation des acteurs régionaux à l'intervention par les

⁴ ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

	pairs, • Appui à l'organisation d'actions et événements thématiques répondant aux attentes des personnes concernées et aux demandes des acteurs souhaitant faire appel à des intervenants-pairs (particuliers, professionnels, décideurs publics, etc.).
Gestion de projet	• Points d'étape avec le(s) financeur(s), • Suivi budgétaire, • Réunions de suivi au niveau de l'organisme porteur, • Renseignement des documents de suivi de l'activité, • Préparation et animation des groupes de travail régionaux.

Les équipes régionales interviennent sur les **3 leviers qui permettent de généraliser le recours à l'intervention par les pairs sur les territoires : la demande, l'offre et la mise en relation de l'offre avec la demande :**



4.2.2. Constitution de la gouvernance

Les instances de gouvernance de la démarche prennent la forme d'un **COPIL régional** et de **Comités départementaux/territoriaux**.

Elles constituent des leviers formels pour :

- Identifier et mobiliser les acteurs ;
- Développer un langage commun et une compréhension partagée de la démarche ;
- Être une sorte d'observatoire de ce qui se fait en matière d'intervention-pair dans les territoires.

COPIL régional : Rôle stratégique de concertation	Comités locaux : Rôle opérationnel de mise en oeuvre
Compositions types dans les territoires pilotes :	
Membres de l'équipe régionale Membres de l'équipe nationale Représentants des financeurs régionaux (essentiellement ARS) Représentants d'intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs Représentants des partenaires régionaux : - Associations de personnes concernées - Associations de représentants de personnes concernées - Organismes gestionnaires et fédérations du médico-social - Acteurs de l'emploi - Partenaires qualifiés (centres d'expertise)	Membres de l'équipe régionale Représentants des financeurs à l'échelle départementale (Délégations départementales (DD) de l'ARS, Conseils départementaux) Représentants d'intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs Représentants des partenaires locaux : - Associations de personnes concernées - Associations d'auto-représentant des personnes concernées - Associations de représentants de personnes concernées - Établissements et services du social et médico-social - MDPH - Communautés 360 - Mairies



Évolutions envisagées des instances de gouvernance :

Au niveau du **rôle** :

- Afin d'éviter qu'elles ne représentent que des espaces d'information et d'échanges, la signature d'une charte d'engagement ou de tout autre document par les partenaires attestant de leur participation aux instances est souhaitable,
- En fonction de la phase de la démarche, des évolutions sont à prendre en compte. Exemple : les comités territoriaux conviennent au démarrage pour lancer la démarche localement, la faire connaître, mobiliser les acteurs et recruter des intervenants-pairs. Ils peuvent ensuite être maintenus à un rythme d'une fois par an, pour faire un bilan des actions réalisées auprès des partenaires.

Au niveau de la **composition** :

- Afin de soutenir le développement de l'intervention par les pairs dans le milieu dit ordinaire, l'élargissement à d'autres acteurs (Conseils départementaux, DREETS¹, DDEETS², CAF³, Universités, Écoles, Entreprises, etc.) est incontournable.

¹DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

²DDEETS : Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

³CAF : Caisses d'Allocations Familiales

4.2.3. Communication territoriale

Un nombre important de présentations de la démarche est réalisé lors de réunions, stands, webinaires, rencontres afin de susciter de l'intérêt et de l'adhésion à celle-ci, notamment dans les premiers mois de l'implémentation de la démarche.

4.2.4. Feuille de route/rétroplanning

Un rétroplanning de la démarche pour les 3 premières années par phases est présenté en annexe 2.

4.3. Mise en œuvre de la démarche

4.3.1. Recrutement des futurs intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs

L'équipe régionale recueille les candidatures des personnes qui souhaitent devenir des intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs et s'inscrire aux sessions de formation. Les candidatures parviennent suite aux présentations et actions de communication sur la démarche ainsi que via les partenaires participants aux instances de gouvernance territoriales.

Les critères pour candidater :

Candidats intervenants-pairs	Candidats référents de l'intervention par les pairs
Personnes adultes en situation de tout type de handicap	Professionnels de tout type de contexte
Pas de diplômes exigés	Vérifier le niveau d'implication de l'institution/organisme/ESMS/entreprise/etc., des professionnels de l'encadrement et du professionnel qui candidate
Recul par rapport à leur expérience de vie avec un handicap et motivation à transmettre leurs connaissances	Adhérer à une vision/démarche inclusive

Un entretien est proposé aux candidats par l'équipe régionale afin de s'assurer de la cohérence avec les critères identifiés pour adhérer à la démarche et de la bonne compréhension des objectifs et finalités de celle-ci.



Points de vigilance :

Pour les intervenants-pairs :

- Recruter des intervenants-pairs venant du milieu dit ordinaire (ou y ayant des réseaux) afin de ne pas se limiter au secteur médico-social,
- Anticiper la charge de travail de l'équipe régionale en termes d'accompagnement en mixant des candidats intervenants-pairs pouvant devenir rapidement des intervenants-pairs autonomes avec d'autres que l'on veut accompagner vers davantage d'autonomie,

Points de vigilance (suite) :

Pour les référénts de l'intervention par les pairs :

- Recruter des référents de l'intervention par les pairs travaillant dans le milieu dit ordinaire afin de ne pas se limiter au secteur médico-social,
- Ajuster la stratégie de recrutement et l'accompagnement qui suivra en fonction des deux types de catégories de structures envoyant des professionnels en formation et s'impliquant dans la démarche : 1. celles qui mobilisent déjà le recours aux savoirs expérientiels. L'adhésion à la démarche semble alors permettre de formaliser et de rendre visible les pratiques existantes, de les valoriser, de les renforcer, 2. Les structures qui ne sont pas familières avec cette notion et pour lesquelles la démarche représente probablement une opportunité de démarrer le recours aux savoirs expérientiels en étant accompagné.
- Recommander la signature d'une charte pour s'assurer de l'engagement de la structure et un temps dédié pour exercer les rôles et missions en tant que référents de l'intervention par les pairs.

4.3.2. Formations territoriales des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs

Les formations à destination des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs permettent **l'appropriation des fondamentaux de la démarche en matière de notions clés, philosophie et rôles et missions des deux types de stagiaires.**

Pour les deux types de stagiaires, il s'agit de recevoir une formation socle qui sera accompagnée par de l'accompagnement à la réalisation de leurs projets et/ou plans d'action.

Des formations personnalisées complémentaires pourront être proposées notamment aux intervenants-pairs en fonction des projets d'intervention envisagés.

En ce sens, l'équipe régionale joue un rôle important quant à l'identification des besoins en formation.

En annexe 3, le document « Kit formations des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs » donne des informations utiles sur les deux formations.

4.3.3. Accompagnement territorial des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs

L'accompagnement des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs est réalisé par l'équipe régionale de façon individuelle et collective. En complément des formations, cet accompagnement est essentiel avec les formations afin de travailler :

- L'autonomisation des intervenants-pairs et la mise en forme de leurs savoirs expérientiels,
- La posture des référents de l'intervention par les pairs et la définition de leurs missions.

L'**accompagnement individuel** prend deux formes :

- Accompagnement individuel programmé
- Accompagnement individuel à la demande

Le **nombre** d'accompagnements est variable en fonction de la phase de déploiement de la démarche, du type d'engagement des intervenants-pairs (=projets d'interventions ponctuels ou d'interventions régulières) et des référents de l'intervention par les pairs (=soutien des équipes de direction, degré de maturité de leur lieu de travail vis-à-vis de l'intervention par les pairs).

Les **objectifs** de ces deux types d'accompagnement sont :

- Donner des conseils (méthodologiques, juridiques, communicationnels, etc.) concernant les projets à réaliser ;
- Faire le point sur les besoins en matière de ressources complémentaires à proposer ou produire (Exemples : modules complémentaires de formation, fiches avec des exemples d'interventions déjà menées, idées pour des groupes de travail thématiques, annuaire des référents de l'intervention par les pairs, etc.)
- Accompagner à la formalisation des fiches de l'annuaire des intervenants-pairs.

L'**accompagnement collectif** peut se réaliser entre intervenants-pairs, entre référents de l'intervention par les pairs et/ou en modalité mixte avec une cadence mensuelle qui peut varier en fonction des phases de déploiement de la démarche et d'autres temps de travail déjà planifiés dans le mois.

Les **objectifs** de ces différentes modalités d'accompagnement collectif sont :

- Permettre l'interconnaissance et l'émulation entre intervenants-pairs, entre référents de l'intervention par les pairs et/ou l'interconnaissance mutuelle entre les deux,
- Permettre, pour les référents de l'intervention par les pairs, la connaissance des compétences et des projets des intervenants-pairs mais aussi entre intervenants-pairs,
- Permettre la connaissance des missions des référents de l'intervention par les pairs pour donner d'éventuelles idées d'interventions aux intervenants-pairs,

- Faciliter l'éventuelle mise en relation entre intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs.

Les accompagnements collectifs qui traitent d'un thème particulier ou proposent de mener un projet collectif sont très fédérateurs et alimentent une dynamique de réseau.

4.3.4. Coordination et animation territoriale

L'équipe régionale anime la **concertation au niveau territorial**, notamment au niveau des COPIL régionaux.

Elle fédère les acteurs sur les territoires via l'organisation de **journées thématiques** et réalise des **présentations de la démarche** afin d'élargir le nombre de partenaires et les occasions d'intervention des intervenants-pairs. Elle assure aussi la **mise en relation** suite à la demande d'acteurs souhaitant faire appel à l'intervention d'intervenants-pairs.

Elle prépare de façon progressive la dissémination de la démarche sur l'ensemble des territoires des régions au-delà des territoires d'ancrage. Pour ce faire, elle calibre les modalités d'accompagnement (en nombre, type et forme) de la part des équipes régionales en vue de cet élargissement de la démarche.

Aussi, elle réfléchit avec les différentes parties prenantes et tout particulièrement avec les intervenants-pairs et les référents de l'intervention par les pairs quant aux évolutions de l'animation de leur réseau. La finalité étant de préfigurer des antennes relais sur les territoires par des intervenants-pairs souhaitant s'engager davantage dans la démarche.

5. Stabilisation et pérennisation de la démarche

5.1. Monitoring des déploiements

Depuis 2024, l'équipe nationale assure un monitoring des déploiements de la démarche dans des territoires de deux nouvelles régions : Bourgogne Franche Comté et Occitanie, afin d'accompagner les équipes régionales dans l'appropriation des fondamentaux de la démarche et les soutenir par la mise à disposition de ressources et outils déjà produits. En même temps, ce monitoring permettra de stabiliser davantage la méthodologie, de l'enrichir avec des évolutions, de mettre à jour ou de produire de nouvelles ressources⁵ à mettre à dispositions des futurs porteurs.

En concomitance, elle va monitorer et outiller les évolutions du déploiement dans l'ensemble des territoires des deux régions pilotes.

5.2. Pérennisation de la démarche

Dans les territoires pilotes des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine, des réflexions ont été menées par l'ensemble des acteurs de la démarche concernant les suites à donner après les trois premières années de déploiement.

Des axes de travail d'une évolution de la démarche vers des « centres/pôles ressources régionaux participation/pouvoir d'agir/intervention par les pairs » ont été identifiés. Cela se

⁵ Annuaire RP ; Fiches de poste RP ; Fiches de retours d'expérience de projets/interventions inspirantes ; Supports de communication grand public.

produirait dans l'ensemble des territoires des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine et, à terme, dans les futurs territoires du déploiement de la démarche de l'intervention par les pairs.

En effet, la création de centres/pôles ressources régionaux dans les régions ayant déjà déployé la méthodologie d'EPoP pendant trois ans permet d'essaimer sur tout le territoire régional. Elle permet aussi d'assurer une continuité de la dynamique territoriale créée et de perdurer l'accompagnement des intervenants-pairs vers une pratique professionnelle effective de leurs interventions.

Ces centres/pôles régionaux en plus des équipes régionales vont intégrer les intervenants-pairs déjà formés et accompagnés et qui souhaitent devenir des professionnels relais sur les territoires.

L'objectif est de continuer à développer et animer une offre de service de pairs et d'expertise d'usage de personnes en situation de handicap, portée par des associations, des coopératives ou des indépendants en libéral, et mobilisable par tous (personnes, familles, professionnels, entreprises, administration, décideurs publics). À terme, chaque centre/pôle deviendra sur le territoire un lieu ressource et d'échanges entre personnes en situation de handicap qui interviennent au titre de leurs savoirs expérientiels.

Ainsi, la méthodologie d'EPoP représente la porte d'entrée sur des territoires d'une région donnée pour aller vers la création de « centres/pôles ressources régionaux participation/pouvoir d'agir/intervention par les pairs » qui visent à rassembler différents acteurs sur un territoire afin de favoriser l'intervention par les pairs.

De plus, sur la base d'une vision transversale de la mobilisation des savoirs expérientiels, en particulier dans de nouveaux territoires ayant déjà des réflexions engagées, l'ouverture de la démarche EPoP et des centres/pôles ressources régionaux à d'autres publics est⁶ envisagée.

À terme, l'objectif est de créer dans les dix-huit régions administratives françaises, métropolitaines et d'outre-mer, des centres/pôles ressources régionaux en s'appuyant sur la méthodologie d'EPoP.

⁶ Enfants et jeunes adultes issus de la protection de l'enfance, personnes en situation de précarité, personnes âgées...

Annexes :

1. Modèles d'offres d'emploi équipe régionale : chargé de mission et chargé de mission pair

OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ(E) DE MISSION RÉGIONAL(E) DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE NATIONALE EPOP

Le (nom organisme/structure) recherche dans le cadre de la démarche nationale EPoP un(e) Chargé(e) de mission régional(e).

Il/elle travaillera en binôme avec le(la) chargé(e) de mission régional(e) pair.

Leur mission sera de développer la démarche EPoP dans (nom de la région) (202X-202X).

- ⇒ La mission aura une durée de 3 ans. Le cadre de l'emploi sera à déterminer avec les candidats (mise à disposition, CDD, prestation...).

Présentation d'EPoP (*Empowerment and Participation of Persons with disability*)

Cette démarche vise à massifier et banaliser le recours aux intervenants pairs, dans tout contexte (établissement et service social et médico-social, école, université, centre de formation, entreprise, collectivité territoriale...), au bénéfice du parcours des personnes en situation de handicap. Elle doit permettre de :

- Repérer et former des personnes en situation de handicap « intervenants pairs » ;
- Repérer et former des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs en établissements et services sociaux et médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises... » ;
- Animer une dynamique sur X territoires régionaux, auprès des acteurs de tout contexte ;
- Accompagner le développement du recours aux intervenants pairs ;
- Développer des outils de soutien à l'intervention des intervenants pairs ;
- Construire un projet de pérennisation de la dynamique suite aux 3 ans de déploiement.

Les missions du Chargé de mission régional :

Rattaché hiérarchiquement à X, le chargé de mission travaillera étroitement en binôme avec le chargé de mission régional pair. Un lien fonctionnel fort sera établi avec l'équipe ressource nationale dont il est membre.

- (Re)Présenter la démarche EPoP ;

- Assurer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et son monitoring conformément au cahier des charges national ;
- Sensibiliser les acteurs de tout contexte à l'intervention par les pairs ;
- Développer et animer le réseau des intervenants pairs (accompagnement, soutien, supervision);
- Accompagner et soutenir les « référents de l'intervention par les pairs » ;
- Orienter les demandes d'intervention des pairs (émanant de familles, professionnels, entreprises...).

Profil recherché :

- Très bonnes connaissances des politiques en faveur du handicap, de leur environnement et de leurs acteurs ;
- Expérience dans le management de projet complexe impliquant plusieurs parties prenantes ;
- Intérêt pour les démarches de développement du savoir expérientiel et de la pair-aidance ;
- Animation de réseau.

Compétences et connaissances requises :

- Capacités d'expression en public (interventions en actions de sensibilisation, en réunion) ;
- Sens de l'accueil, capacités d'écoute et d'analyse ;
- Rigueur.

Diplômes et caractéristiques du poste

Contrat de travail à temps plein selon XXX

Diplôme de niveau BAC +3 à 5.

Une expérience en chefferie de projet est requise.

Poste basé à nom de la ville. Déplacements à prévoir en région et à nom de la ville (en transports en commun ou autres).

Contact :

Prénom NOM – téléphone - email

OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ(E) DE MISSION RÉGIONAL(E) PAIR DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE NATIONALE EPOP

Le (nom organisme/structure) recherche dans le cadre de la démarche nationale EPOP un(e) Chargé(e) de mission régional(e) pair.

Il/elle travaillera en binôme avec le(la) Chargé(e) de mission régional(e).

Leur mission sera de développer EPOP dans (nom de la région) (202x-202x).

⇒ La mission aura une durée de 3 ans. Le cadre de l'emploi sera à déterminer avec les candidats (mise à disposition, CDD, prestation...).

Présentation d'EPOP (*Empowerment and Participation of Persons with disability*)

Cette démarche vise à massifier et banaliser le recours aux intervenants pairs, dans tout contexte (établissement et service social et médico-social, école, université, centre de formation, entreprise, collectivité territoriale...), au bénéfice du parcours des personnes en situation de handicap. Elle doit permettre de :

- Repérer et former des personnes en situation de handicap « intervenants pairs » ;
- Repérer et former des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs en établissements et services sociaux et médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises... » ;
- Animer une dynamique sur X territoires régionaux, auprès des acteurs de tout contexte ;
- Accompagner le développement du recours aux intervenants pairs ;
- Développer des outils de soutien à l'intervention des intervenants pairs ;
- Construire un projet de pérennisation de la dynamique suite aux 3 ans de déploiement.

Les missions du Chargé(e) de mission régional pair :

Rattaché hiérarchiquement à X, le chargé de mission régional pair travaillera étroitement en binôme avec le chargé de mission régional. Un lien fonctionnel fort sera établi avec l'équipe ressource nationale dont il est membre.

- (Re)Présenter EPOP ;
- Sensibiliser les acteurs de tout contexte à l'intervention par les pairs ;
- Développer et animer le réseau des intervenants pairs (accompagnement, soutien, supervision) ;
- Accompagner et soutenir les « référents de l'intervention par les pairs » ;
- Orienter les demandes d'intervention des pairs (émanant de familles, professionnels, entreprises...).

Profil recherché :

- Avoir déjà exercé en tant que pair (pair-aidant, médiateur de santé pair, travailleur pair, expert d'usage, pair-émulateur...), de manière formalisée ou non ;
- Être en situation de handicap (quel qu'il soit) et avoir vécu un parcours vers l'autonomie ;
- Être dynamique, enthousiaste et convaincu par le sujet. Savoir travailler en équipe ;
- Idéalement avoir suivi une formation qualifiante de pair-aidant.

Compétences et connaissances requises :

- Personne lectrice et maîtrisant l'utilisation d'une boîte mail et des logiciels de traitement de texte (*adaptation de poste possible*)
- Capacités d'expression en public (interventions en actions de sensibilisation, en réunion)
- Qualités relationnelles, capacités d'écoute et d'analyse
- Capacité à mobiliser sa propre expérience dans une démarche de pair-accompagnement
- Expertise d'usage et/ou connaissance du secteur du handicap
- Travail en binôme et en équipe
- Appétences pour la communication (site, réseaux, ...) et notamment la communication simplifiée (type facile à lire et à comprendre)

Diplômes et caractéristiques du poste

Aucun diplôme particulier n'est requis.

C'est réellement l'expertise d'usage, l'expérience de vie des candidats qui est attendue.

Contrat de travail à temps plein selon XXX.

Le poste sera aménageable en fonction de la situation de handicap.

Poste basé à nom de la ville. Déplacements à prévoir en région et à nom de la ville (en transports en commun ou autres).

Contact :

Prénom NOM – téléphone – email

2. Rétroplanning de la démarche pour les 3 premières années par phases

Déploiement démarche intervention par les pairs (premiers trois années)			
Par équipe régionale		Par équipe nationale	
Phase	Durée estimée	Phase	Durée estimée
Recrutement du binôme de l'équipe régionale	Premier trimestre de la 1 ^{ère} année	Accompagnement à la préfiguration	Premier trimestre de la 1 ^{ère} année
Constitution du cadre d'animation et de pilotage avec le(s) financeur(s)	Premier trimestre de la 1 ^{ère} année		
Participation aux groupes de travail nationaux	Tout au long des trois années	Organisation et animation COPIL national Lancement et animation de groupes de travail Communication sur la démarche Création et mise à jour des outils (site, annuaire intervenants-pairs, espace d'échange numérique entre intervenants-pairs, etc.) Coordination nationale équipes régionales EPoP Coordination nationale réseau intervenants-pairs	Tout au long des trois années
Organisation et animation COPILS (régional et territoriaux)	Tout au long des trois années		
Evaluation du déploiement de la démarche	Tout au long des trois années		
Communication sur la démarche et mobilisation des acteurs en vue de la constitution des copils	Premier semestre de la 1 ^{ère} année		
Sélection de l'organisme de formation/ Communication sur les offres de formation et recrutement des IP ⁷ et RP ⁸	Troisième trimestre de la 1 ^{ère} année		
Préparation et suivi des actions de formation	Quatrième trimestre de la 1 ^{ère} année e		
	Premier trimestre de la 2 ^{ème} année		
Accompagnement des IP et RP	2 ^{ème} année 3 ^{ème} année		
Animation territoriale pour développer les débouchés d'intervention des IP	2 ^{ème} année 3 ^{ème} année		
Organisation et animation COPILS (régional et territoriaux)	Tout au long des trois années		

⁷ IP : intervenant-pair.

⁸ RP : référent de l'intervention par les pairs.

Participation aux groupes de travail nationaux	Tout au long des trois années		
Evaluation du déploiement de la démarche	Tout au long des trois années		

3. Kit formations des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs

Les indications proposées dans ce document sont issues des retours d'expérience des formations EPoP déjà réalisées dans les régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine (2021-2023) et de formations en résonance avec celles d'EPoP.

Elles souhaitent :

- ✓ **Outils les porteurs d'EPoP** au niveau de la phase de sélection des organismes de formation/formateurs pour les formations EPoP ;
- ✓ **Permettre de bonnes conditions de réussite des deux types de formations d'EPoP**, celle à destination des futurs intervenants-pairs et celle à destination des futurs référents de l'intervention par les pairs.

Les deux types de formation sont étroitement interconnectés au niveau des contenus, des objectifs et des finalités. De ce fait, une présentation commune est exposée.



Pourquoi ces formations ?

Les formations proposées dans la démarche EPoP sont courtes (environ 35 heures chacune).

Elles visent à donner un socle de connaissances théoriques et pratiques communes concernant l'intervention par les pairs aux deux types de stagiaires, **les intervenants-pairs** et **les référents de l'intervention par les pairs**.

À l'issue de ces formations et dans le cadre des types de projets d'intervention choisis, les stagiaires peuvent suivre des modules complémentaires ou entreprendre des formations spécifiques plus longues.



Exemples de modules complémentaires : module sur le FALC, module sur la prise de parole en public, module sur l'autodétermination, module sur l'animation d'ateliers, module sur la relation d'aide, etc.



Pour être capable de faire quoi ?

En menant une analyse comparative entre les deux types de formation et en se posant la question « en fin de formation le stagiaire devrait être capable de... », les **objectifs généraux suivants** ont été identifiés.

Ils seraient à atteindre lors de sessions de formation séparées ou communes entre les deux types de stagiaires avec une attention particulière concernant le nombre de stagiaires par session :

Descriptif objectif	Objectifs communs aux deux stagiaires	Objectifs spécifiques à chaque type de stagiaires
Connaître les différentes dimensions de l'intervention par les pairs	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Connaître les savoirs expérientiels rares et comprendre leur utilité : - Savoir reconnaître et utiliser ses savoirs expérientiels rares		Objectif spécifique pour les intervenants-pairs
Connaître les savoirs expérientiels rares et comprendre leur utilité : - Repérer les savoirs expérientiels rares et leur utilité dans le contexte d'exercice	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Être capable d'expliquer en quoi consistent les savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	

Descriptif objectif	Objectifs communs aux deux stagiaires	Objectifs spécifiques à un type de stagiaires
Être capable d'expliquer en quoi consiste le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Être capable d'expliquer en quoi consiste l'autodétermination des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Avoir amorcé une posture réflexive concernant son propre pouvoir d'agir et sa propre autodétermination		Objectif spécifique pour les intervenants-pairs
Avoir amorcé une posture réflexive sur l'importance des savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Avoir amorcé une posture réflexive sur comment favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Avoir amorcé une posture réflexive sur comment favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	

Descriptif objectif	Objectifs communs aux deux stagiaires	Objectifs spécifiques à un type de stagiaires
Décrire les missions d'un intervenant-pair	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Décrire les missions d'un référent de l'intervention par les pairs		Objectif spécifique pour les référents de l'intervention par les pairs
Repérer et sélectionner les ressources nécessaires pour réaliser sa mission	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Exprimer les conditions de réussite de l'intervention par les pairs	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Exprimer les bénéfices de l'intervention par les pairs	Objectif commun pour les intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs	
Amorcer un projet d'intervention par les pairs		Objectif spécifique pour les intervenants-pairs
Amorcer un accompagnement d'un projet d'intervention par les pairs		Objectif spécifique pour les référents de l'intervention par les pairs



L'objectif transversal des sessions communes entre intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs est qu'ils se connaissent et qu'ils se respectent sans « prendre la place de ».

À l'issue des formations, les intervenants-pairs et les référents de l'intervention par les pairs ne travaillent pas forcément en binôme. Néanmoins, les retours d'expérience des formations réalisées ont montré l'intérêt dans la mise en œuvre de projets d'intervention par les pairs de l'interconnaissance des deux types de stagiaires déjà à partir des sessions de formation.

Les thématiques de l'autodétermination et du pouvoir d'agir sont des notions à garder en toile de fond tout au long des deux types de formation.



Pour qui ces formations ?

Formation des intervenants-pairs	Formation des référents de l'intervention par les pairs
Public visé	Public visé
Personnes adultes en situation de tout type de handicap	Professionnels de tout type de contexte
Prérequis	Prérequis
Pas de diplômes exigés	Vérifier le niveau d'implication de l'institution/organisme/ESMS/entreprise/etc., des professionnels de l'encadrement et du professionnel qui candidate à la formation
Recul par rapport à leur expérience de vie avec un handicap et motivation à transmettre leurs connaissances	Adhérer à une vision/démarche inclusive
Engagement d'assiduité aux formations	Engagement d'assiduité aux formations



Grille entretien de sélection candidats intervenants-pairs.

Grille entretien de sélection candidats référents de l'intervention par les pairs.

Charte d'engagement/valeurs EPoP signée par l'institution/organisme/ESMS/entreprise/etc. à partager avec les référents de l'intervention par les pairs et les formateurs.



De quoi vont parler les formations ?

Deux listes de thématiques sont présentées dans les deux cahiers des charges nationaux élaborés pour ces deux types de formation.

Le [cahier des charges de la formation à destination des intervenants-pairs](#) et celui de la [formation des référents de l'intervention par les pairs](#) sont téléchargeables sur le site EPoP.



L'appropriation des notions suivantes est très importante à partir des formateurs mêmes.

Qu'est-ce que **l'intervention par les pairs** ?

Une personne ayant vécu ou vivant encore une expérience peu vécue par ses concitoyens et peu ou mal connue par la société, est susceptible d'avoir bâti des savoirs à partir de cette expérience rare. Elle est aujourd'hui couramment désignée par le terme de "pair".

Pair signifie alors tout à la fois :

- 1) la personne en mesure de partager son expérience (son savoir expérientiel rare) avec une autre personne ayant un vécu similaire, dans le cadre d'un soutien ou d'un accompagnement par les pairs
- 2) la personne porteuse de savoirs expérientiels rares apportant sur cette base une intervention spécifique.

Dans EPoP, les pairs sont des personnes en situation de handicap. Les expériences peu vécues par les concitoyens et peu ou mal connues de la société sont les situations de handicap.

L'intervention par les pairs désigne l'ensemble des pratiques mobilisant le savoir expérientiel rare d'une ou plusieurs personne(s), visant à :

- 1) contribuer à l'amélioration de la qualité de vie avec les personnes concernées par le handicap,
- 2) ou encore à mettre ces savoirs au service de proches aidants, de professionnels (secteur social et médico-social, service public, entreprise, etc.), de décideurs politiques et plus largement du grand public.

Les savoirs expérientiels rares sont susceptibles d'être mobilisés au cours de diverses activités, telles : la formation de professionnels, la sensibilisation de populations, l'expertise d'usage, le design de biens et de services, la représentation des intérêts des personnes en situation de handicap, la défense de leurs droits, l'élaboration des politiques publiques, la consultance, etc.

Dans EPoP, l'intervention par les pairs désigne l'intervention par des personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement professionnalisant dans EPoP leur permettent de devenir des intervenants-pairs.

Le savoir expérientiel (commun) se réfère à la connaissance acquise par réflexion sur l'expérience directe, la pratique personnelle ou l'engagement actif dans des expériences concrètes, par opposition à la connaissance théorique ou académique. Ces savoirs expérientiels concernent tous les concitoyens, chacun apprenant de son expérience professionnelle ou personnelle, en s'appuyant sur les savoirs à disposition dans ses environnements sociaux.

Le savoir expérientiel rare est issu de la réflexion sur les expériences rares, c'est-à-dire les expériences vécues, remarquables, peu ou pas communes, et donc généralement peu connues et mal comprises. Le savoir expérientiel rare est généralement individuel mais aussi parfois collectif. Le savoir expérientiel rare se caractérise également par le fait d'être peu ou pas disponible dans la société. La rareté de ces savoirs ne se réfère pas à un point de vue statistique, mais au fait de ne pas être en commun et d'avoir de la valeur. (Gardien, 2022)

Le savoir expérientiel rare est couramment dénommé « savoir expérientiel » car la reconnaissance des savoirs expérientiels communs est passée sous silence.

Dans EPoP, le savoir expérientiel rare est élaboré à partir des situations de handicap.



Comment les formations vont se passer ?



Les deux types de formation se déroulent sur plusieurs jours non consécutifs (5 à 8 jours) sur une période de 3-4 mois. Pour les formations à destination des intervenants-pairs 6 heures maximum sont conseillées par session de formation.

Les sessions de formation à destination des référents de l'intervention par les pairs peuvent se réaliser sur des journées complètes. Celles à destination des intervenants-pairs demandent de privilégier des demi-journées et de respecter les rythmes des stagiaires (pauses).



Les sessions assez espacées dans le temps ont permis aux stagiaires de cheminer d'une session de formation à l'autre et lors de la dernière session de faire un point sur les apports des sessions de formation et de se projeter sur la suite.

Effets observés :

- ✓ Les **référents de l'intervention par les pairs** rapportent d'avoir le temps de faire évoluer leur posture au sein de leur contexte d'exercice pour assumer une nouvelle mission en tant que référents de l'intervention par les pairs ;
- ✓ Les **intervenants-pairs** rapportent d'avoir le temps de mieux se connaître et mûrir leurs projets d'intervention ;
- ✓ Les **formateurs** rapportent que cet espacement entre les journées a permis de fixer des objectifs intermédiaires, de les évaluer et les ajuster.



Les formations se déroulent dans des locaux accessibles avec accès aux transports communs. Il est important de mettre à disposition une salle de pause/détente à proximité de la salle de formation pour les stagiaires et/ou les accompagnants.



Les formations sont organisées par petits groupes (8 personnes maximum pour les stagiaires intervenants-pairs et 12-15 personnes maximum pour les stagiaires référents de l'intervention par les pairs).

Les groupes des deux types de stagiaires intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs sont mixtes dans le degré de connaissance et pratique de l'intervention par les pairs et au niveau de la provenance. Une grande hétérogénéité est présente dans les profils des deux types de stagiaires.



Effets observés :

- ✓ **Au niveau des intervenants-pairs** : pour les personnes plus aguerries, une reconnaissance du parcours accompli et pour les personnes « débutantes », une grande motivation pour réaliser des projets d'intervention. La mixité des situations de handicap a été une réelle richesse : les stagiaires ont appris à s'écouter, à se connaître et à reconnaître qu'au-delà des différentes situations les savoirs expérientiels sont partagés.
- ✓ **Au niveau des référents de l'intervention par les pairs** :
La mixité des professionnels de différents contextes crée un challenge entre les participants.
- ✓ **Au niveau des formateurs** :
L'importance de faire du sur-mesure et la nécessité d'ajustements nécessaires en cours de formation étroitement en lien avec les équipes EPoP.



Accessibilité : les formateurs devraient maîtriser les outils de communication (CAA, FALC, pictogrammes...) et si ce n'est pas le cas d'adapter les contenus pédagogiques avec l'aide d'autres professionnels.

- Budgétiser les accompagnements spécifiques (personne de soutien/facilitateur, etc.)

Il est important d'anticiper les besoins au niveau des aménagements pour rendre les formations complètement accessibles (LSF, LPC, vélotypie, sous-titrage, ...) lors des animations et au niveau des outils/supports utilisés.

Outils pédagogiques : il est important de varier et alterner les outils pédagogiques (présentations vidéo, ateliers, présentations orales, mises en situation, ...).



Co-animation : les formations sont à concevoir, si possible, du début à la fin avec une co-animation par des formateurs et des formateurs-pairs avec des profils diversifiés.



À retenir et pour aller plus loin

- ✓ Il est essentiel de ne pas dissocier la formation de l'accompagnement que l'équipe EPoP réalise et de bien **articuler les enseignements des formations avec cet accompagnement** (travail en intersession à prévoir).
- ✓ Prévoir des modalités pour mettre à disposition d'éventuels stagiaires absents les contenus des formations (Exemple : contenus sur une plateforme en ligne).
- ✓ Réfléchir à des **indicateurs de suivi** des formations à reprendre lors des accompagnements réalisés par les équipes EPoP.
- ✓ Réfléchir à une réponse à apporter au besoin repéré de tendre vers une « **boîte à outils** » pour les référents de l'intervention par les pairs à présenter pendant la formation et à réutiliser après, lors de la mise en œuvre des projets et plans d'action. *Par exemple, si dans un établissement médico-social il y a beaucoup de personnes qui s'intéressent à l'intervention par les pairs parmi les personnes accompagnées indiquer un temps de sensibilisation à réaliser et comment, outils juridiques, etc.*
- ✓ Réfléchir à l'idée de pouvoir proposer des **stages d'immersion** en amont de la dernière session de formation à des **intervenants-pairs**.

Membres du groupe de travail national " Formations EPoP: capitalisation des expériences et évolutions " ayant contribué à la rédaction de ce document	
BORDEAU Lucie	Conseillère technique au CREA Nouvelle-Aquitaine
COMTET Clémence	Chargée de mission pair EPoP au CREA Bourgogne-Franche-Comté
FILLIATREAU Isabelle	Conseillère technique au CREA Grand Est
GARCIA Claire	Cheffe de projet EPoP au CREA-ORS Occitanie
GARDIEN Eve	Maître de conférences à l'université de Rennes
GARY Karine	Conseillère régionale pair EPoP au CREA Hauts-de-France
LABADIE Loriane	Responsable formation à la FISAF
LE PABIC Gaëlle	Conseillère technique au CREA Bretagne
Nastasia MONCHICOURT	Chargée de mission EPoP au CREA Bourgogne-Franche-Comté
RAYER Marjolaine	Coordnatrice régionale pair EPoP au CREA Hauts-de-France
RIVIERE Lucie	Conseillère technique au CREA Centre Val-de-Loire
ROUMANIE Sandra	Coordnatrice régionale pair EPoP à LADAPT Nouvelle-Aquitaine
ROUMEGUERE Mélanie	Chargée de mission EPoP au CREA-ORS Occitanie
SALLALI Mustapha	Coordinateur national pair au sein de l'équipe ressource nationale EPoP à la Croix-Rouge française
SINIGAGLIA Sabrina	Responsable du déploiement EPoP en région au sein de l'équipe ressource nationale EPoP à la Fédération nationale des CREA (ANCREAI)
TURNA Aysegul	Cheffe de projet EPoP au sein de l'équipe ressource nationale EPoP à la Croix-Rouge française
TURSI Pauline	Coordnatrice régionale EPoP au CREA Hauts-de-France
VRANCKX Fathia	Coordnatrice régionale EPoP à LADAPT Nouvelle-Aquitaine